

cette somme à l'érection de l'édifice de Weedon et le reste à l'érection d'un autre édifice dans le comté de Wolfe. Weedon est une localité assez importante pour mériter d'avoir un édifice de \$20,000 à \$25,000.

M. PELLETIER: Nous ne pourrions pas dépenser pour une certaine fin les deniers votés pour une autre fin.

M. TOBIN: J'ai demandé les documents et les pétitions qu'on a adressés au Gouvernement au sujet d'un édifice à Gartley, sur le lac Aylmer. Le ministre voudrait-il voir à m'en faire envoyer des copies?

M. PELLETIER: Ces documents sont prêts à être déposés sur le bureau de la Chambre, et il n'y aura pas d'objection à ce qu'ils le soient.

M. TOBIN: Alors, j'en aurai des copies.

M. CARDIN (texte): Monsieur le président, au début de la session, une somme d'argent a été votée pour la construction d'un quai dans la paroisse de Saint-Roch, dans le comté de Richelieu. Une autre somme a été également votée pour la construction d'un quai dans la paroisse de Saint-Aimé, dans le même comté.

J'aurais voulu demander à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Monk) s'il a l'intention de faire commencer ces travaux au printemps prochain, mais comme l'honorable ministre n'est pas à son siège ce soir, je prierai l'honorable ministre des Postes qui le représente en ce moment de vouloir bien lui transmettre ma demande.

M. PELLETIER: Certainement.

Rivière des Français, \$100,000.

M. MURPHY: Je tiendrais à avoir une explication au sujet de ce crédit, attendu que nous désirons savoir au juste s'il a rapport à la construction du canal de la baie Georgienne.

M. PELLETIER: C'est pour travaux à exécuter sur la voie de ce canal. Le Gouvernement n'a encore rien arrêté au sujet de l'entreprise entière. Les renseignements concernant la partie qui s'étend de la rivière des Français à North-Bay seront obtenus, et la question sera étudiée avec le plus grand soin.

M. MURPHY: Ce soir, nous avons réussi à obtenir du Gouvernement une déclaration de l'attitude qu'il entend prendre au sujet de la construction du canal Welland. Pour moi, je suis en faveur du projet relatif au canal Welland et au canal de la baie Georgienne. Comme citoyen d'Ottawa et représentant d'un comté de la vallée d'Ottawa, je suis naturellement désireux de savoir au juste quelle est l'attitude du Gouvernement au sujet du canal de la baie Georgienne. Le directeur général des Postes l'a dit, et je le sais, le creusage de la

rièrre des Français fait partie du plan du canal de la baie Georgienne; mais je veux savoir également si la somme inscrite au budget est destinée à l'exécution de cet ouvrage et si l'on peut considérer ce crédit comme le commencement de la construction du canal de la baie Georgienne.

M. PELLETIER: J'ai dit tout ce qui pouvait se dire pour le moment: que cet ouvrage s'exécutera sur ce qu'on reconnaît généralement comme étant la voie projetée pour la construction du canal de la baie Georgienne et que la partie de la rivière des Français qui s'étend jusqu'à North-Bay est celle au sujet de laquelle le Gouvernement possède plus de renseignements que pour le reste. Les choses en sont là pour le moment. La demande de cette somme fait voir qu'on a l'intention d'approfondir la question autant que possible.

M. CARVELL: Le ministre n'a pas dit si cet argent servirait à des études d'ingénieurs ou à la construction elle-même, ni dans ce dernier cas, si les travaux prévus font partie du plan général de la construction du canal. Certes, il pourrait nous donner ce renseignement.

M. PELLETIER: Je ne puis donner plus de renseignements que je n'en ai donné.

M. MURPHY: Ce que je désire savoir c'est ceci: Se propose-t-on d'exécuter un ouvrage sérieux ou veut-on tout simplement, au moyen de ce crédit, modérer l'activité des gens favorables à la construction du canal de la baie Georgienne, vu que le Gouvernement s'est engagé à construire le canal Welland?

M. PELLETIER: On ne devrait faire aucune supposition de ce genre au sujet d'un gouvernement sérieux comme l'est celui-ci.

M. MURPHY: Dont l'honorable ministre est le représentant sérieux.

M. McKENZIE: Je trouve dans cet item destiné à la construction d'un édifice public à Baddeck, que l'on a pourvu à l'achat d'une horloge qui devra être installée dans la tour de cet édifice. On avait inscrit au budget de l'année dernière trois crédits pour autant d'horloges à être installées dans les tours de certains édifices publics de mon comté, et cette année, deux de ces crédits qui étaient destinés à des localités où la population était plus considérable, ont été laissés de côté. Or, un fonctionnaire de département est venu d'Halifax visiter ces petites villes, et sans beaucoup de représentations de ma part, il a fait au département un rapport concluant à l'installation de ces horloges dans les tours en question.

M. PELLETIER: Nous prendrons note de la requête de mon honorable ami.